

Débat d'orientations budgétaires 2023

1. Les orientations budgétaires 2023
2. Le budget de fonctionnement
3. Les dépenses d'investissement
4. Les principales recettes d'investissement
5. Synthèse

1. Les orientations budgétaires 2023

Amplifier la dynamique de Ville durable

Préserver la santé et la solidarité entre les réginaburgiens

Développer l'excellence éducative et sportive de Bourg-la-Reine

Maintenir l'esprit village de Bourg-la-Reine

Assurer la sécurité de tous les Réginaburgiens

Construire la Ville de demain avec les Réginaburgiens

Faire rayonner la culture

Simplifier la relation des habitants avec la commune

Ces priorités s'appuient sur les hypothèses budgétaires développées ci-après

- Adapter les dépenses de fonctionnement au niveau de service attendu par la population;
- Optimiser la dette;
- Rechercher de nouvelles recettes.

Pour autant, l'équilibre financier est contraignant en termes de capacité d'autofinancement, ce qui nécessite de revoir, en trajectoire, le résultat de fonctionnement pour financer les investissements

Par ailleurs la ville doit intégrer deux enjeux particuliers cette année :

- 1 – le transfert de la voirie
- 2 – l'inflation exceptionnelle des prix de l'énergie

2. Le budget de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement

La fiscalité : 27,8 M€

- Impôts locaux : 22,7M€;
- Droits de mutation: 1,7M€
- Attribution de compensation : 1,95M€
- Taxe sur l'électricité : 0,29M€

Les dotations et subventions (6,2M€)

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 1,83M€;
- Les subventions de fonctionnement du Conseil départemental : 1,941M€;
- Les subventions CAF : 1,5M€;
- Les autres dotations et subventions : 0,72M€.

Recettes des services et autre (4,87M€)

- Recettes tarifaires : 3,4M€;
- Autres produits de gestion : 1,3M€;
- Atténuations de charge de personnel : 0,17M€.

Les principales dépenses de fonctionnement

012 Les dépenses de personnel 17,8 M€

- Réalisé 2022 17,34M€
- +2% (0,346M€)
- (+0,12M€) correspondant aux mouvements prévisionnels des crèches récemment municipalisées.
- Concernant la municipalisation, à partir des comptes 2023, la participation du département diminuera de 10 % par an pendant 10 ans.

011 Les dépenses de gestion 9,2 M€

- Socle 7,5M€
- +0,8M€ correspondant au personnel départemental (écriture équilibrée en recette)
- -0,4M€ : impact du transfert de la voirie
- +1,3M€ : augmentation des dépenses énergétiques

014 Les atténuations de produits : 0,857M€

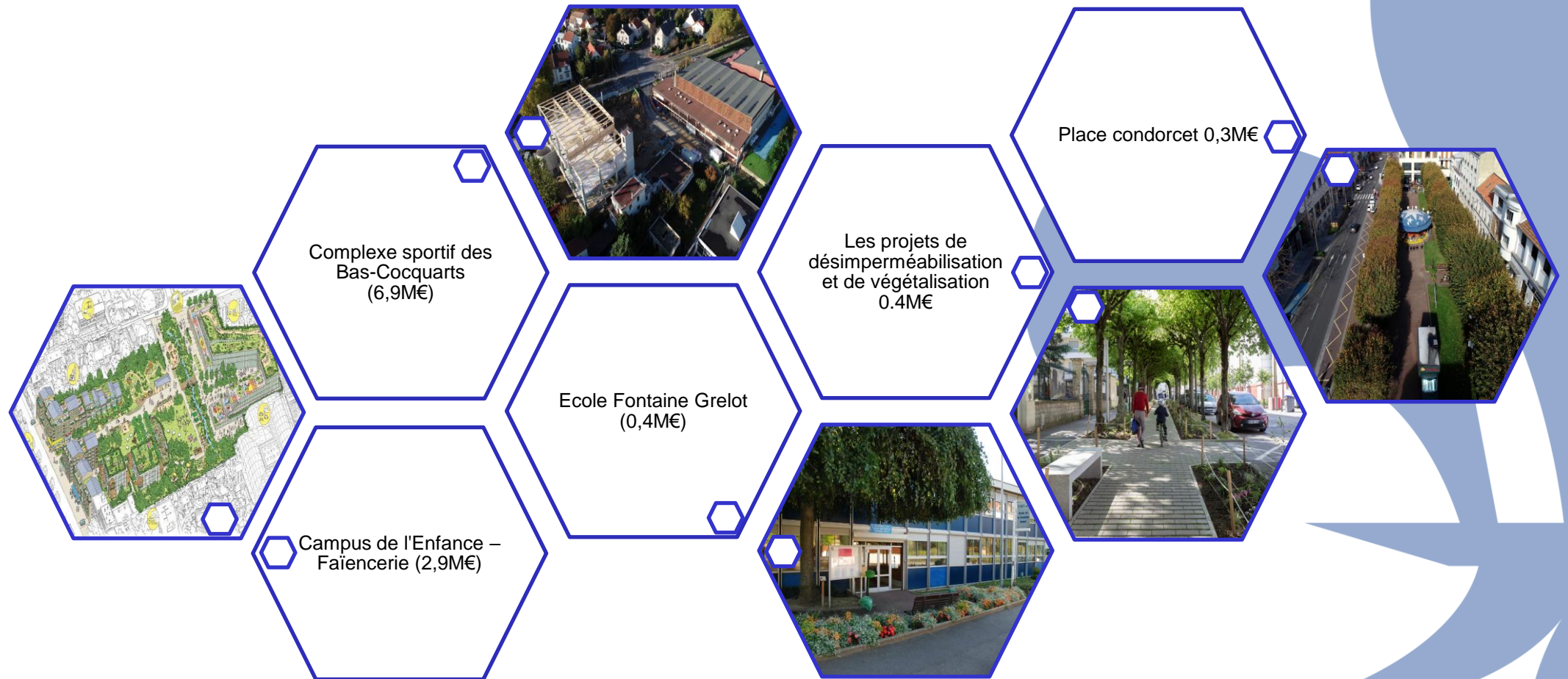
65 Les autres dépenses de gestion : 8M€

- Les principaux postes de dépenses concernent :
 - Les subventions aux associations 1M€
 - La subvention d'équilibre au CCAS 0,321M€
 - Le montant prévisionnel du FCCT 5,94M€ (dont 0,06M€ de revalorisation forfaitaire et 0,25M€ de voirie)
 - Autres 0,724M€

66 les intérêts de la dette (0,55M€)

3. Les dépenses d'investissement: une année inédite

Les projets majeurs : 10,8M€



Les autres investissements : 4,4M€ + logements sociaux 0,3M€

Rénovation, amélioration des bâtiments et équipement des sites municipaux
3,2M€

- Investissement courant : 1,8M€;
- Rénovation énergétique des bâtiments: 1,1M€;
- Vidéoprotection (0,3M€).

Les travaux de réaménagement des voies communales 0,35M€

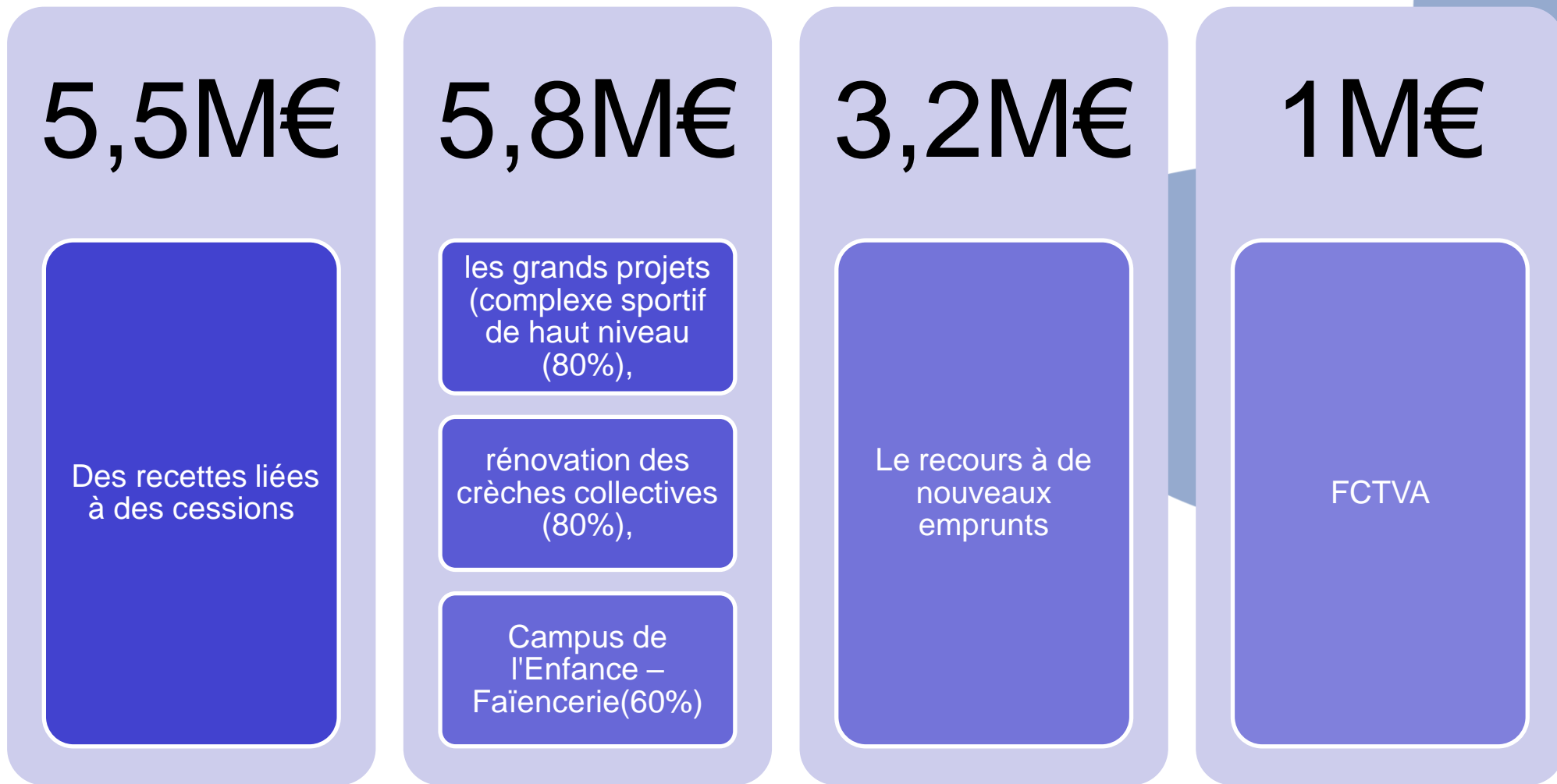
Les infrastructures numériques 0,7M€

Mise en accessibilité des bâtiments 0,15M€

Le développement des logements sociaux : 0,3M€

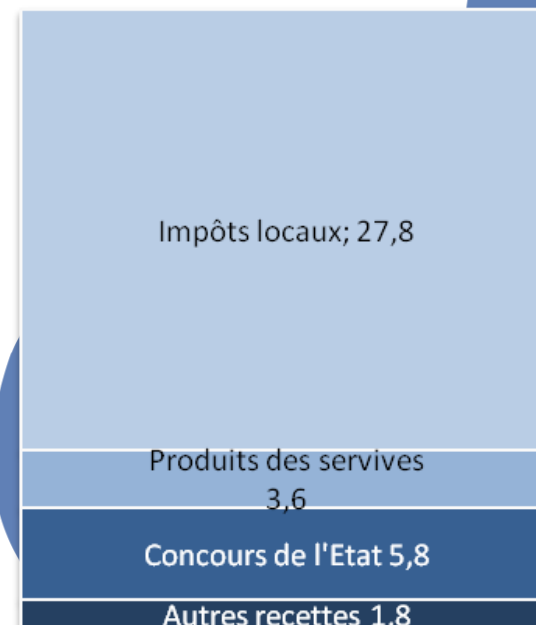
4. Les principales recettes d'investissement

Financement de la section d'investissement

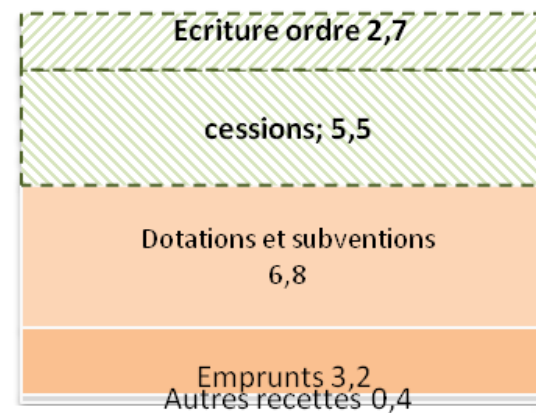
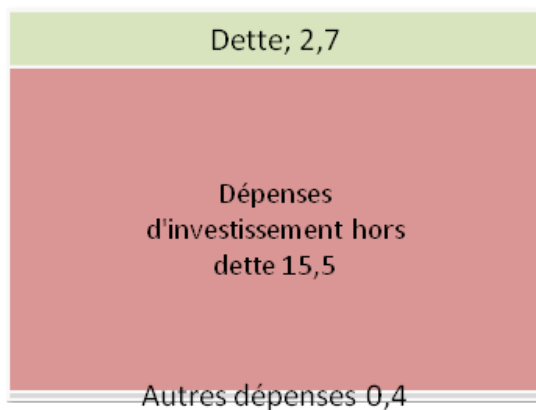


5. Synthèse

Section de fonctionnement : 39,5 M€



Section d'investissement : 18,6M€



Prochaines étapes avant le vote du budget

Selon les hypothèses présentées ci-dessus, il manquerait 0,5M€ pour équilibrer le budget;

Compte tenu des dernières informations d'évolution des frais de personnel au niveau national, il conviendrait d'ajouter 0,5M€, il ainsi manquerait 1M€.